

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents:

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints. Mme HIMPENS, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux,

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme GRANGEON à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Etait absente:

Mme SANCHEZ

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Conseillers votants : 0 Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0

13 - GESTION ET EXPLOITATION DU CINÉMA MUNICIPAL - RAPPORT ANNUEL 2022

Le Conseil Municipal délibère à

Sujet qui ne donne pas lieu à un vote

Par contrat de cession, la ville de Blaye a confié la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Zoetrope » à la société CINEODE pour une durée de 5 ans.

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le délégataire assure notamment :

- la diffusion de films pour tous les publics et d'œuvres "art et essai",
- l'exploitation, la gestion et la promotion du cinéma,
- l'animation culturelle du lieu,
- l'entretien courant, les charges de fonctionnement.

Cet équipement culturel est ouvert au public depuis le 21 décembre 2013.

Le bilan de l'année 2022 est le suivant :

- nombre d'entrées : 38 043 entrées soit une augmentation de 48,38 % par rapport à 2021
- nombre de films: 362.

Le cinéma a été le lieu de nombreuses animations : ciné-gouters pour les plus jeunes, ciné-gourmand pour les séniors, ciné-rencontre, ciné – expo, Clins d'æil cinéma, soirées jeunes, soirées débats, ...

Les recettes billetterie 2022 sont de 232 564,80 € soit un prix moyen de 6,11 €.

Elles permettent ainsi d'arrêté une redevance estimée pour la ville de Blaye de 20 724,31€ se répartissant de la façon suivante :

- redevance d'occupation: calculée sur le prix d'entrée des usagers soit 3 %: 7 391.31 €
- redevance d'exploitation : calculée sur les recettes tirées du service et un niveau de recettes prévisionnelles (avec un minimum de 20 000 €) : 13 333,00 €.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 27 novembre 2023 et a pris acte.

Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 08/12/23 Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20231205-71586A-DE-1-1

Pour le Maire empêché, Madame Beatrice SARRAUTE

Torsioner Therana ELIAS